



## Refus de Divorce après 14 ans de séparation

Par **endryre**, le **20/04/2014** à **10:56**

mon ami que je connais depuis 2 ans est séparé par consentement mutuel depuis 2000 mais co-habite toujours avec sa femme. Elle refuse de divorcer par consentement mutuel. Mon ami a fait une demande de divorce en janvier 2013. Notre liaison est très difficile. Elle le menace de divorce pour faute mais elle n'a pas de preuve. Qu'encourt-il après 14 ans de séparation? Après combien d'années d'attente le divorce est-il possible?

Par **domat**, le **20/04/2014** à **12:50**

bjr,

le divorce pour faute ne présente guère d'inconvénients, même l'époux fautif peut demander et obtenir une prestation compensatoire.

si votre ami vit toujours avec sa femme, ils ne sont pas séparés.

la solution c'est que votre mari se sépara réellement de sa femme et au bout d'un délai de 2 ans de la cessation de la communauté de vie, il pourra demander le divorce pour altération définitive du lien conjugal.

cdt